ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 127104

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur le rapport de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) rendu public en janvier 2012, « Prévenir et guérir les difficultés des copropriétés ». Il propose entre autres d'instituer un fonds national alimenté par un prélèvement modeste sur les appels de charges de tous les syndicats de copropriétaires, permettant de consentir des avances aux syndicats sous administration provisoire pour la mise en œuvre des procédures de recouvrement des impayés. Il l'interroge sur sa position à ce propos.

Données clés

Auteur : M. Jean-Jacques Urvoas
Circonscription : Finistère (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 127104
Rubrique : Copropriété
Ministère interrogé : Logement
Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 915
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)